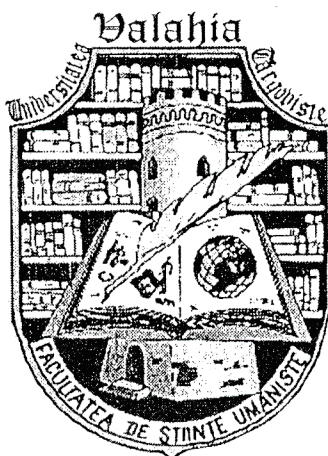


Le Ministère d'Education et de la Recherche  
L'Université „Valahia“ Târgoviște  
Faculté de Sciences Humaines

**ANNALES**  
**D'UNIVERSITÉ „VALAHIA“**  
**TARGOVISTE**



**SECTION**  
**d'Archéologie et d'Histoire**

**Tome VI-VII**

Târgoviște  
2004/2005

## **Collège de Rédaction**

### **Rédacteur en chef:**

Prof. univ. dr. Marin Cârciumaru

### **Rédacteurs responsables:**

Prof. univ. dr. Mircea D. Matei

Prof. univ. dr. Ion Stanciu

Prof. univ. dr. Ion Calafeteanu

Prof. univ. dr. Constantin Preda

Lect. univ. dr. Dragomir Popovici

### **Secrétaires de rédaction:**

Lect. dr. Mircea Anghelinu

Lect. drd. Denis Căprăroiu

Lect. drd. Monica Mărgărit

Lect. drd. Iulian Oncescu

Lect. drd. Marian Cosac

### **Conseil de rédaction:**

- Prof. Marcel Otte - Université de Liège

- Dr. Vasile Chirica - Institutul de Arheologie Iasi

- Prof. dr. Ilie Borzic - Institute of Archaeology of the Academy of Sciences Republica Moldova

- Prof. Jean-Philippe Rigaud - Université de Bordeaux I

- Prof. Arpad Ringer - University of Miskolc

- Dr. Alexandru Suceveanu - Institutul de Arheologie "Vasile Pârvan" Bucuresti

- Dr. Marie-Hélène Moncel - L'Institut de Paléontologie Humaine Paris

- Conf. dr. Alexandru Florin Platon - Universitatea "Al.I. Cuza" Iasi

- Conf. dr. Sabin Adrian Luca - Universitatea "Lucian Blaga" Sibiu

- Conf. dr. Karl Zeno Pinter - Universitatea "Lucian Blaga" Sibiu

### **Technorédacteur:**

Florin Nițulescu

## CUPRINS

Marin Cărciumaru, Marian Cosac, Elena Cristina Nițu - LES DATATIONS C-14 ET LA SUCCESSION CULTURELLE DU PALÉOLITHIQUE, ÉPIPALÉOLITHIQUE ET MÉSOLITHIQUE DE LA ROUMANIE / 7

Marian Cosac - L'APPARITION DU PALÉOLITHIQUE SUPÉRIEUR AU CENTRE ET À L'EST DE L'EUROPE – LES HYPOTHÈSES ACTUELLES / 45

Loredana Niță - TECHNOLOGICAL AND FUNCTIONAL OBSERVATIONS REGARDING BACKED IMPLEMENTS FROM POIANA CIREȘULUI, PIATRA-NEAMȚ / 53

Monica Mărgărit - THE ORIGIN AND SIGNIFICANCE OF PALEOLITHIC ART CONTROVERSIES AROUND SEVERAL HYPOTHESES / 61

Daniela Iamandi - SOME OBSERVATIONS CONCERNING THE RESTORING OF A LARGE HERBIVORE SCAPULA (*BOS/BISON?*) DISCOVERED IN THE EPIGRAVETTIAN II LAYER FROM POIANA CIREȘULUI, PIATRA NEAMȚ / 67

Denis Căprăroiu - ASPECTS CONCERNING THE ADOPTION INSTITUTION, FROM THE PRIMITIVE SOCIETIES TO THE MIDDLE AGES / 71

Ștefan Șchiopu - THE PROBLEM OF THE ROMANIAN MEDIEVAL TOWN'S GENESIS IN HISTORIAN P. P. PANAITESCU'S CONCEPTIONS / 77

Mircea D. Matei, Denis Căprăroiu - QUELQUES ASPECTS CONCERNANT LA CULTURE MATERIELLE ET SPIRITUELLE DE LA VALACHIE ET DE LA MOLDAVIE, DANS LA SECONDE MOITIE DU XIV-e SIECLE / 81

Maria Georgescu - LA PERSONNALITE DE MICHEL LE BRAVE ILLUSTRÉE DANS LA PEINTURE MURALE / 87

Maria Georgescu - THE INTERNATIONAL DIMENSION OF THE ROMANIANS' ANTI-OTTOMAN FIGHT BETWEEN THE 15<sup>TH</sup> AND THE 18<sup>TH</sup> CENTURY / 91

Iulian Petrescu - LES RELATIONS DU MÉTROPOLIET VENIAMIN COSTACHI AVEC LE PRINCE RÉGNANT DE LA MOLDAVIE, MIHAIL STURDZA / 107

Vasile Adrian Costin - THE ORTHODOX CHURCH AND THE YIELDING OF BASARABIA AND BUCOVINA / 111

Costin Nicolae - L'ÉGLISE ORTHODOXE DE MARAMUREȘ / 119

Ciprian Șarpe - INTERNAL AND INTERNATIONAL CONDITIONS FOR THE ESTABLISHING OF THE ROMANIAN PATRIARCHATE / 125

Iulian Oncescu - LA FRANCE ET LA QUESTION DU "PRINCE ÉTRANGER" AU TRÔNE DE LA ROUMANIE (1866) / 131

Ovidiu Băscăanu - L'INDUSTRIE ROUMAINE ENTRE LA CREATION DE L'ÉTAT NATIONAL ET LA GUERRE D'INDEPENDANCE (1860-1878) – ORIENTATIONS ET CONCEPTIONS / 149

Iulian Oncescu - LA REOUVERTURE DE LA CRISE ORIENTALE. LA POSITION DE LA PRÉPARATION DIPLOMATIQUE DE LA ROUMANIE POUR LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE (1875-1877) / 153

Laura Oncescu - INTERFERENCES CULTURELLES ROUMANO-ITALIENNES AU XIX-ÈME SIECLE / 159

Oana Gabriela Laculiceanu - MIHAEL STURDZA - ROMANIAN DIPLOMAT IN COPENHAGEN / 169

Radu Bogdan - UN COURT HISTORIQUE DES SERVICES D'EMERGENCE ET LES PRINCIPAUX CAS DE PROTECTION CIVILE AUXQUELS S'EST CONFRONTE LE DEPARTEMENT DE DAMBOVITA, DANS LA PERIODE 1830 - 1916 / 173

Alexandrina Andronescu - LA VIE SOCIALE DES FRANÇAIS AU XX-ÈME SIÈCLE - LA DÉLIQUANCE JUVÉNILE / 181

Alexandrina Andronescu, Felicia Mihaela Iacob - UNE INSTITUTION CULTURELLE, LA MAISON DE CULTURE / 187

Radu Bogdan - L'INSTITUTION DES SERVICES DE PROTECTION DE LA POPULATION CIVILE DANS LE DEPARTEMENT DE DAMBOVITA, DANS LA PERIODE D'ENTRE LES DEUX GUERRES / 191

Daniel Hrenciuc - AN EPISODE FROM THE ROMANIAN-POLISH RELATIONSHIPS BETWEEN THE TWO WORLD WARS: THE ROMANIAN ARMY CONTRIBUTION TO SETTING POCUTIA FREE / 203

Liviu Al. Stan - THE CONSTITUTION OF 1923 AND THE RÉGIME OF RELIGIOUS DENOMINATIONS A NEW HISTORICAL ASSESSEMENT / 207

Silviu Miloiu - COMMUNIZATION AND FINLANDIZATION: THE STATUS OF ROMANIA AND FINLAND IN THE AFTERMATH OF WORLD WAR II. A COMPARATIVE STUDY / 215

Emanuel Ploceanu - TOWARD THE FUTURE: UNITED STATES AND SOVIET UNION GEOPOLITICAL CONSIDERATIONS AT THE END OF WORLD WAR TWO (1944-1945) / 229

#### COMPTE-RENDUS

Silviu Miloiu - DANIEL HRENCIUC, *ROMÂNIA ȘI POLONIA, 1918-1931. RELAȚII POLITICE, DIPLOMATICE ȘI MILITARE* [ROMANIA AND POLAND - 1918-1931. POLITICAL, DIPLOMATIC AND MILITARY RELATIONS] / 235

Iulian Oncescu - SILVIU MILOIU, *ROMÂNIA ȘI ȚĂRILE BALTICE ÎN PERIOADA INTERBELICĂ* (EDITURA CETATEA DE SCAUN, TÂRGOVIȘTE, 2003) / 237

Ana Dobjanschi - LE MUSÉE LAPIDAIRE DE TIRGOVIȘTE - SCULPTURES DES XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> SIÈCLES / 238



## LES RELATIONS DU MÉTROPOLIET VENIAMIN COSTACHI AVEC LE PRINCE RÉGNANT DE LA MOLDAVIE, MIHAIL STURDZA

*Iulian Petrescu\**

Mihail Sturdza a été élevé au trône de Moldavie en dépit des stipulations „réglementaires”, après les Réglemens Organiques.

Celui-ci a été l'une des figures les plus représentatives mais à la fois la personnalité la plus contestée de son temps. Plus il a été apprécié pour sa culture son intelligence, son esprit entreprenant et organisateur, sa sensibilité et son sens politique, plus il a été critiqué pour corruption et vénalité mais également pour le fait qu'il a mis son talent et ses qualités incontestables au service des passions ignobles qui l'ont dominé.

Fils du grand chancelier Grigorie Sturdza et de Marie Calimah, Mihail est né le 14 avril 1795 à Iassy. De bonne heure, il s'est affirmé dans la vie politique étant doué d'une vaste culture, considérée exceptionnelle pour son temps (Platon 2000: 23).

Dès le printemps de l'année 1833, les prétendants au trône de Moldavie étaient Alexandru Ghica, le père du prochain prince régnant Grigore, Grigoraș Sturdza et l'ancien trésorier, Constantin Cantacuzino. Grigoraș Sturdza est mort en mars la même année, et c'est Mihail Sturdza, son fils qui pose sa candidature à sa place. Celui-ci avait les plus grandes chances d'accéder au trône de Moldavie, comme l'affirme les écrits du consul autrichien d'Iassy (Filitti 1915: 3-4).

Il a été nommé (élu) prince régnant en avril 1834, le 10 mai, il se trouvait à Constantinople pour en recevoir la confirmation et dans deux jours il est entré dans la ville de Iassy.

Parmi les promissions faites à l'occasion de son nouveau règne, Mihail Sturdza s'est engagé que pendant 10 années, il ne s'occuperait pas avec les monastères soumis. (Iordache, 1998:112), grâce au consul russe Matvei Liovevici Minciaki, qui lui a transmis par une lettre du 15 novembre 1834 que l'implication dans cette affaire pourrait attirer des mécontentements (Hurmuzaki 1895 :129).

Les 15 années de règne (1834-1849) ont représenté un moment important pour l'histoire de l'église parce que le nouveau gouvernement a produit de grosses transformations à l'intérieur de l'institution et aussi en ce qui concerne les richesses des monastères ayant l'intention principalement de les passer sous le contrôle du règne.

Le Métropolite Veniamin Costachi, d'une constance inouïe parmi les prélats suivant accomplir ses idéaux qui visent le développement de l'enseignement de Moldavie en septembre 1834, le prélat a obtenu de la part du prince régnant l'approbation pour fonder la première école publique pour „les filles des citadines”, mais la même année, en novembre cette école va ouvrir ses portes ayant 70 élèves, dans un bâtiment mis à la disposition par le Palais Métropolitain dans l'ancienne du monastère Barboi. Au cours du même mois, le métropolite et le monarque ont visité l'école et ils se sont intéressés de son organisation et de son fonctionnement (Enescu 1967: 42).

Les deux, le métropolite et le prince régnant ont participé le 16 juin 1835 à l'inauguration officielle de L'Académie d'Iassy institution qui se nommera „L'Académie Mihăileană” (Bădărău 1987: 78).

En 1836, le monarque, influencé par les boyards a demandé à la tutelle des écoles que le français soit (fût) la langue officielle de l'enseignement à L'Académie.

Après s'être consulté avec le Comité Académique présidé par Gheorghe Asachi, le Métropolite et le boyard Constantin Conachi, ont rédigé un rapport par lequel ils argumentaient avec les spécifications du Règlement Organique (ch. IX, art. 421) (Viteu 2004: 56), la nécessité de la langue nationale dans le processus d'enseignement-apprentissage (Enescu 1967: 44).

Le prince régnant a renoncé à l'idée d'introduire le français et en 1838, il a élaboré un Règlement scolaire qui se rapportait à l'enseignement national.

Quand au problème de l'administration des richesses des monastères et des églises en 1835, le métropolite Veniamin est venu chez le monarque en présentant un projet concernant “l'organisation de l'administration des richesses des monastères” (Filitti 1915: 463).

---

\* Universitatea „Al. I. Cuza” din Iași, Facultatea de Istorie.

Dans ce projet il classait les monastères pas soumis en 4 catégories, conformément à leurs revenus. Pour chaque catégorie on décidait la somme nécessaire à l'entretien. Ce qui restait était divisé entre le Séminaire Théologique de Socola et le Palais Métropolitain.

Les richesses des monastères se donnaient à bail pour trois années du Palais Métropolitain et cela en présence d'un délégué du règne. Les dettes devaient être payées dans un délai de 7 années. On prévoyait encore qu'au Palais Métropolitain être créée une caisse centrale pour les revenus. Les monastères Agapia, Neamț, Secu, Văratec, Adam et Vorona avaient un régime tout à fait spécial.

Le 18 avril le prince régnant a reçu la réponse de Timkovski, le consul général de la Russie en Moldavie, il avait étudié le projet par lequel la foi est conforme aux prévoyances du Règlement Organique.

Le 19 octobre 1836, le prince régnant a écrit au consul de la Russie à Bucarest, Piotr Rückman, qu'il préparait un projet de loi pour les richesses du Palais Métropolitain et des diocèses, suivant le modèle russe.

Le 27 mars 1839, le prince régnant dans une autre lettre adressée à Rückman, précisait que l'article 417 (*Regulamentul Organic al Moldovei* 2004: 563) du Règlement Organique spécifiait que le Palais Métropolitain et les Diocèses devaient payer leurs dettes pendant 10 années et après ce terme aucun prêt ne serait possible sans l'accord du prince régnant et de L'Assemblée. Le monarque y ajoutait que le délai pour les dettes touchait son fin en 1841 et que les dettes des diocèses diminuaient pendant que celles du Palais Métropolitain augmentaient. En plus on exigeait aussi qu'une commission devrait être créée et celle-ci avait l'obligation de contrôler les revenus du Palais Métropolitain. Dans cette lettre on a été envoyé aussi un projet de loi pour l'administration et le contrôle des richesses du Saint Palais Métropolitain et des Diocèses de Moldavie. Le projet a été élaboré en 1839. (Erbiceanu 1888: 490-491).

Les relations entre Mihail Sturdza et Veniamin étaient très tendues (Filitti 1915: 514) au moment où le prince régnant a envoyé ce projet au consul russe Rückman. Le conflit était sur le point de couvrir, dès qu'il était désireux de payer au plus vite les dettes dues, lorsqu'il a emprunté de l'argent des monastères. Le prince régnant allait être accusé ultérieurement d'avoir utilisé cet argent dans des intérêts personnels (*Istoria României*, III, 1964: 997).

Rückman a répondu à la lettre de Mihail Sturdza le 20 avril. Dans la lettre il précisait encore qu'il avait désigné le Métropolitain Veniamin deteguer 2 clergés et 3 laïques devaient résoudre le problème financier du Palais Métropolitain (Filitti 1915:516).

Dans un autre document émis par le prince régnant le 30 mai 1839, celui-ci rendait plus dures la vie monacale dans les monastères de Neamț et de Secu et il instituait un organisme d'administration des biens des églises (Platon 2000: 563).

Dans une lettre du 5 décembre 1841 adressée au ancien consul russe de Bucarest, Vladimir Pavlovici Titov, ambassadeur de Russie à Constantinople à ce moment-là, Mihail Sturdza écrivait que, c'était le moment que les monastères soumis acceptent l'article 416 (*Regulamentul Organic al Moldovei*, 2004: 563) du Règlement Organique, à cause des mécontentements des clergés, parce que ces monastères avaient de certains avantages (Filitti 1915:516).

Le 3 janvier 1842, Titov transmettait au monarque que cette affaire avait été réservée aux pourparlers entre la Russie et la Turquie.

La modification du projet de loi quant à l'organisation du clergé, et à l'administration des biens des monastères, projet qui n'acceptait pas l'intervention du Métropolitain et des évêques et qui visait le contrôle personnel de ses biens, a attiré le projet véhément du Métropolitain et également la réprobation de la Russie.

À la protestation adressée au monarque, le Métropolitain a été soutenu par son neveu, le chancelier N. Conta, celui qui a présenté le Métropolitain au prince régnant.

Sturdza a immédiatement réagi par une plainte (pétition), adressée en septembre 1838 à Rückman, par laquelle, il lui communiquait que dans dernière Assemblée Nationale, le Métropolitain ne s'était pas comporté comme il convient et que cette lettre il prie le consul d'attirer l'attention au Métropolitain que s'il se comporte de la sorte il sera remplacé de sa qualité de président de L'Assemblée Nationale. (Mosor 1971:569).

Le point culminant de la dispute entre le Métropolitain et le prince régnant a eu lieu le 18 janvier 1842, lorsque le Métropolitain protestant contre le projet de loi concernant l'administration des biens des églises, a présenté sa démission a été due aussi au fait que ces derniers temps, le prince régnant a fait des échanges de terrains appartenant aux églises de Moldavie et de Bucovine. Un tel échange a été annoncé au Métropolitain et cet échange qui comprenait plusieurs domaines de Bucovine, valant 50.000 pièces d'or, a été échangé par l'un de Moldavie qui ne valait que 13.000. (Filitti 1915: 518).

La démission du Métropolitain a été immédiatement acceptée et le 28 janvier 1842 elle a été présentée à L'Assemblée Nationale. Le Métropolitain est parti au monastère Slatina, le 29 janvier, le matin (Hrițcu, 1967: 99). Le même jour, le chancelier N. Conta a donné lui-aussi sa démission.

Le 2 février 1842, le prince régnant a demandé à L'Assemblée Nationale qu'à l'avenir, la direction des écoles et celle des charités fussent formées seulement, des laïques. On demandait de même que le



Séminaire Théologique de Socola fût subordonné à la direction des écoles et que les séances du comité central fussent présidées par l'un des membres désignés par le monarque.

À la suite de la démission du métropolite, le prince régnant Mihail Sturdza a pensé que ses projets d'exclure, les prélats de L'Assemblée Nationale et de laïciser l'administration des biens des églises peuvent se concrétiser. C'est pourquoi il a démontré que le métropolite Veniamin a laissé le Palais Métropolitain, débiteur de 235.231 lei anciens et la Cathédrale inachevée, quoiqu'on eût dépensé de grasses sommes pour son edification.(Erbiceanu 1888: LXXVII).

Pendant 2 années, à la direction du Palais Métropolitain a été provisoirement nommé le prélat Filaret Beldiman. Pendant toute cette période le retour de Veniamin à la direction du Palais Métropolitain a soulevé une question. En été, en 1842 lorsque le monarque n'était pas dans le pays le neveu du prélat, N Canta et le consul Kotzebue, ont eu une tentative de faire revenir le métropolite Veniamin. Rentré dans le pays, Mihail Sturdza a écrit d'une manière inquiète, à Rückman qu'il se trouvait dans une situation délicate, comme il ne s'en a jamais trouvé (Filitti 1915: 521). La situation était désagréable grâce au soutien du métropolite par le Pouvoir de Moscou. Les relations du métropolite Veniamin avec L'Eglise Russe étaient très serrées. De Moscou, Veniamin prenait la Sainte Huile Sacrée, il y a envoyé à étudier de jeunes théologiens, ce qui a mené à recevoir l'ORDRE SAINTE ANNE de la part de l'Eglise Russe, ordre que le métropolite portait devant ses vêtements(Iorga 2001:525-528).

La solution du métropolite par l'Eglise Russe avait pour but le détachement de l'Eglise de Moldavie de sous la direction de Constantinople et sa subjugation à l'Eglise Centrale de Moscou.

Le 29 décembre 1842, une lettre du compte russe Neselrode a informé le prince régnant que „Le Ministère Impérial de la Russie avait renoncé à l'idée de remettre Veniamin pour métropolite. Le métropolite, retiré de sa fonction a vécu encore jusqu'en 1846, quand le 28 décembre „mercredi matin à 5 heures” (Hrițcu 104), il est mort.

Un tableau qui se trouve au monastère Neamț, représente le corps du métropolite, assis sur un catafalque couvert d'un tapis au symbole national. Veniamin est vêtu d'un manteau monacal, noir, les mains et le Saint Evangile sur la poitrine, le bonnet et la toque simples la tête et de poitrine jusqu'aux pieds il est couvert d'un tissu noir. Il a été enterré à l'extérieur de l'église du côté droit près du mur. Le tombeau ainsi que les habitudes de l'enterrement ont été modestes comme lui-même, l'a exigé dans son testament „je charge mon fils, Meletie de faire mon enterrement selon mon conseil pour l'amour de Dieu: qu'il n'y soient que les pères du Monastère sans prélats d'une manière simple et sans tapage et dépenses inutiles”.

Les dépenses de l'enterrement n'ont pas été supportées par le monastère, puisque le métropolite a pris soin que dans son testament où il laisse dans le soin de différents monastères et de différentes personnes des biens et des sommes d'argent de spécifier d'où provient l'argent nécessaire pour son enterrement: „...parce que je n'ai aucune fortune ou argent pour tout ce qu'il faut faire pour mon âme pécheresse suivant les usages de l'église je lègue à mon fils ma montre en or avec 2 chaînes toujours en or et montre (le réveil) qui se trouve près d'incônostase, la cavalerie Nișan Eftihar offerte par L'Empereur de Turquie, tous mes vêtements et tout ce que j'aurai jusqu'à ma mort ainsi que les animaux ou les ruches reçues qui représentant les biens de la monastères je le charge d'accomplir tout cela représentant les dettes exigées par l'église pour moi...”(Erbiceanu 1888: 64).

Les testament du Métropolite a été intégralement respecté (accompli) tel qu'on ressort de L'Adresse du Département de la Justice”, dans laquelle le prince régnant, Mihail Sturdza a demandé que ceux nommés par Veniamin accomplissent exactement ce que le testament précisait.

Les cendres du Métropolite Veniamin Costachi ont été apportées par le Métropolite Iosif Naniescu de Monastère Slatina à Iassy en 1886, en guise de reconnaissance des mérites tout à fait particuliers en ce qui concerne le développement de la culture ainsi que dans sa qualité de fondateur de la Cathédrale Métropolitaine de Iassy. Il a été réinhumé dans une niche du côté droit de l'église entre le mur et le troisième pilier. Pendant cette période-ci des Réglements Organiques, L'Eglise de Moldavie a connu une époque d'épanouissement culturel et spirituel sous la direction du métropolite Veniamin Costachi, mais également une multitude de soucis (d'ennuis), de bouleversements et d'abus condamnables provoqués par le règne de Mihail Sturdza, qui usant de son pouvoir a asservi l'Eglise en promulguant des lois concernant les biens des monastères des diocèses et du Palais Métropolitain, des biens dont le prince régnant s'est emparé en profit personnel.(Mosor 1971:605).

L'historien Gheorghe Platon résume le règne de Mihail Sturdza: “Le progrès de la société roumaine pendant l'époque du Réglement Organique, dans laquelle Mihail Sturdza a régné ne s'est pas réalisé dans la lutte avec celui-ci. Le monarque n'a pas représenté un facteur d'obstruction. La fonction qu'il a occupée lui a donné d'innombrables et de graves responsabilités qu'il n'a pas pu assumer entièrement.

Les défauts et les passions dont il a été maîtrisé, mais de même les circonstances politiques dans lesquelles il a régné, auxquelles on peut ajouter l'instabilité des mœurs et le manque de fermeté des lois et de la stabilité des choses ont négativement influencé le règne, le marquant fortement.

Intégrant ses actes dans l'esprit de son époque avec les bons et ses mauvais côtés, M. Sturdza, prince légitime de Moldavie nous apparaît plus proche qu'il n'est en réalité: un homme de son époque.

Il a dirigé La Moldavie pendant 15 années dans une époque de bouleversements et de transformations dans laquelle le rythme de l'histoire s'était accéléré" (Platon 2000:72).

Les nombreux changements de la période de l'Union le rapidité avec laquelle la modernisation de la société roumaine s'est réalisée, n'auraient pas été possibles sans les transformations de l'époque des Réglements Organiques. Mihail Sturdza en a un grand mérite.

## RIASSUNTO

*Il principe Mihail Sturdza, insique con il metropolitano Veniamin Costachi, sono stati molto importanti per lo sviluppo culturale della Moldavia. Anche se tra le due personagi hanno esistito tensioni, queste sono state attenuate per i risultati della loro collaborazione per la fondazione dell' Accademia Mihăileană. Questo fatto preo essere considerato un passo molto importante in quanto riguarda l'arricchezza del livello culturale.*

## BIBLIOGRAPHIE

- Bădărău G., 1987, *Academia Mihăileană (1835-1848). Menirea patriotică a unei instituții de învățământ*, Editura Junimea, Iași.
- Constantin Mosor, 1971, *Biserica Moldovei în timpul domniei lui Mihail Sturdza (1834-1849)*, în "Biserica Ortodoxă Română" nr. 5-6.
- Enescu N.C., 1967, *Veniamin Costachi, ctitor și îndrumător al școlilor naționale din Moldova*, în "Mitropolia Moldovei și a Sucevei", nr. 1-2, Iași.
- Erbiceanu Constantin, 1888, *Istoria Mitropoliei Moldovei și a Sucevei și a Catedralei Mitropolitane din Iași*, Tipografia Cărilor Bisericești, București.
- Filitti I.C., 1915, *Domniile române sub Regulamentul Organic, 1834-1848*, Edițiunea Academiei Române, București.
- Hrițcu A., 1967, *Mitropolitul Veniamin Costachi la Mănăstirea Slatina*, în "Mitropolia Moldovei și a Sucevei", nr. 1-2.
- Hurmuzaki E., 1895, *Documente privitoare la Istoria Românilor*, Supl. I, vol. IV, București.
- Iordache A., 1998, *Principatele române în epoca modernă*, vol. II, Editura Albatros, București.
- Iorga N., 2001, *Istoria Bisericii Românești și a vieții religioase a românilor*, (ediție îngrijită de Mihaela Paraschiv), Editura Junimea, Iași.
- *Istoria Românilor*, 2003, vol. VII, tom I, Editura Enciclopedică, București.
- Platon Gh., 2000, *De la Constituirea Națiunii La Marea Unire*, Studii de istorie modernă, vol. III, Editura Universității "A. I. Cuza", Iași.